

RENCONTRES TERRITORIALES

"LE MAIRE EMPLOYEUR"
SON RÔLE ET SES RESPONSABILITÉS



PARTIE 1

PRÉSENTATION DE L'ADM 76

Missions et actions

L'ADM 76 EN QUELQUES MOTS



Représentation et champs d'action

- Créée en 1956 et affiliée à **l'Association des Maires de France**
- Association apolitique représentant les élus de **693 communes et 14 EPCI** de Seine-Maritime
- Un Bureau (9 membres) et un Conseil d'Administration (33 membres) renouvelés à chaque élection municipale

4 champs d'action

- Représentation des élus et défense des intérêts du bloc communal
- Information et formation des élus
- Assistance juridique
- Dématérialisation des marchés publics

REPRÉSENTATION DES ÉLUS ET DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU BLOC LOCAL



- Une **représentation pluraliste** des Maires au sein de nombreux organismes donnant un avis aux pouvoirs publics sur les questions relatives aux compétences des communes
- L'ADM 76 siège et désigne des élus au sein de **commissions et organismes territoriaux**
Ex : CDEN (préparation de la carte scolaire), CDCI (Gestion du Schéma de Coopération Intercommunale)...
- **Porte parole des élus**, l'ADM 76 est associée aux débats et décisions relevant de l'exercice des élus locaux
- **Relais auprès de l'AMF et des cabinets ministériels** des problématiques des Maires sur le territoire

Exemples d'actions



- Travail partenarial avec le Préfet sur le Plan de Relance
- Vaccination
- Mise en place des mesures sanitaires...

INFORMATION ET FORMATION DES ÉLUS



- **Veille juridique et documentaire** permanente à travers :
 - sa newsletter (ADM76actu)
 - son site web : www.adm76.com
- Organisation de **réunions d'information** sur des sujets pluridisciplinaires
 - *Ex : le fonctionnement des conseils municipaux, les questions financières et l'élaboration d'un budget avec la DRFIP*



ADM76 ACTU

Association Départementale des Maires
de la Seine-Maritime



Avril 2021 – n°54

Nécrologie

Michel LEJEUNE, Maire de Forges-les-Eaux, Conseiller Départemental du canton de Gournay-en-Bray et Administrateur de l'ADM76 depuis 1995 est décédé le jeudi 29 avril 2021 à l'âge de 74 ans.

Dès que nous avons appris cette triste nouvelle, un message de condoléances a été adressé à ses proches et une information a été communiquée à chacun de vous.



L'Assemblée Générale de l'ADM76 en streaming

Comme vous le savez, la situation sanitaire ne nous ayant pas permis d'organiser notre Assemblée Générale en présentiel, celle-ci s'est tenue le samedi 17 avril 2021 en streaming. Compte-tenu de cette organisation, nous vous avons adressé les rapports d'activité et financier par courrier ainsi que la liste des candidats pour le renouvellement de notre Conseil d'Administration.

56% d'entre vous ont retourné leur vote et les résultats annoncés par Denis MERVILLE, Président de l'ADM76 sont les suivants :

Rapport d'activité :	396 oui	1 non	7 abstentions
Rapport financier :	392 oui	11 non	1 abstention
Budget Prévisionnel :	395 oui	1 non	8 abstentions

En conséquence l'ensemble de ces rapports ont été adoptés.

Election des membres du Conseil d'Administration :

- Collège des Maires

Nombre d'inscrits : 688	Nombre de votants : 386
Bulletins nuls : 5	Bulletin blanc : 1
Enveloppes incomplètes : 67	
Suffrages exprimés : 313	



- Collège des présidents d'EPCI

Nombre d'inscrits : 14	Nombre de votants : 9
Bulletin nul : 0	Bulletin blanc : 0
Enveloppes incomplètes : 0	
Suffrages exprimés : 9	

Directeur de la publication : Denis MERVILLE
Rédacteur en chef : Sophie EVRARD
Rédaction : Sophie EVRARD

A.D.M.76
9 rue Saint-Sever – 76100 ROUEN
Tél : 02.35.63.14.71
www.adm76.com
Email : chargee-com-adm76@orange.fr

PS : la commission de dépouillement a constaté que certains maires n'avaient, par manque de clarté dans les explications, pas compris que la liste devait être mise dans l'enveloppe et pas seulement le bulletin des délibérations statutaires pour lesquelles ils avaient répondu « oui ».

ASSISTANCE JURIDIQUE



- Une assistance juridique pour les élus avec relais de l'AMF, le cas échéant
- De nombreux domaines :
 - **organisation et gestion communale** (police du Maire, statut des élus, conseil municipal...)
 - services d'**intérêt général** (état civil, mariage...)
 - gestion des **cimetières** et **législation funéraire**
 - **urbanisme**, domaine public et privé, **voirie** communale et chemins ruraux
 - **intercommunalité** (transfert de compétences...)



**Exercice
2019/2020**

**450 saisines des
Maires**

DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS



- Mise à disposition, depuis 2007, d'une **plateforme dédiée** et conforme aux prescriptions de l'arrêté ministériel
- **Comment faire ?**
 - adresser à l'ADM 76 vos documents de consultation
 - mise en ligne par l'ADM 76 sur le profil d'acheteurs
- **238 marchés** mis en ligne en 2020

LA CRISE SANITAIRE



- L'ADM 76 : **1^{er} soutien des élus locaux** dès le début de la crise sanitaire (prorogation du mandat des élus lors du 1^{er} confinement, gestion des populations les plus fragiles, réouverture des écoles...
- **Veille permanente** relative aux évolutions législatives et réglementaires sur son site web
- Participation de l'ADM 76 aux **comités de suivi relatifs au déconfinement et à la vaccination** en lien avec les services de l'Etat

Exemples d'actions



- Mutualisation de l'acquisition de masques pour les personnels communaux
- Vaccinobus en partenariat avec le Département 76

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE

Au service des adhérents



Sophie EVRARD
Directrice



Anaïs GUIRAUD
Juriste



Florence PLANEIX
Assistante de direction

PARTIE 2

PRÉSENTATION DU CDG 76

Conseil & expertise en ressources humaines

UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL

AU SERVICE DE TOUTES LES COLLECTIVITÉS



24 membres élus des collectivités du département



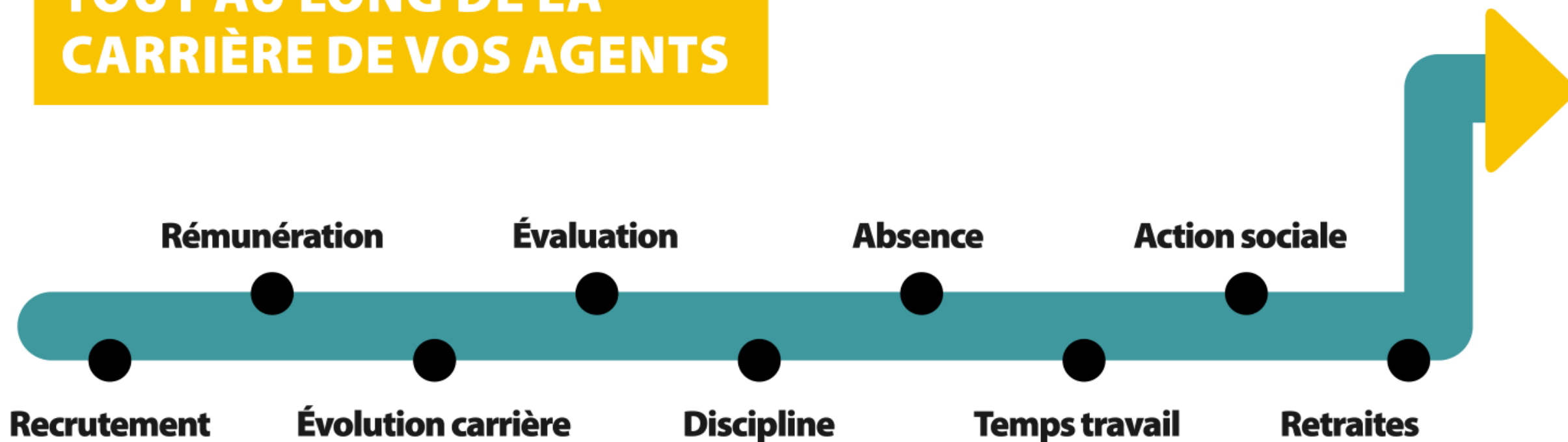
80 collaborateurs pour vous accompagner au quotidien



Affiliation obligatoire pour les collectivités de moins de 350 agents
Affiliation volontaire pour les autres collectivités

ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN DES ÉLUS

**TOUT AU LONG DE LA
CARRIÈRE DE VOS AGENTS**



RECRUTEMENT ET DÉBUT DE CARRIÈRE

LE MAIRE



- ✓ **Choisit et nomme** l'agent
- ✓ **Assure** la publicité de l'offre
- ✓ **Exerce** le pouvoir hiérarchique
- ✓ **Fixe** le montant des primes et indemnités
- ✓ **Assure** les attributions individuelles (maintien salaire, chèque déjeuner...) en matière d'action sociale

L'ACCOMPAGNEMENT DU CDG 76

- Bourse de l'emploi
- Assistance au recrutement
- Missions d'intérim
- Réalisation des paies
- Garantie maintien de salaire

LE CONSEIL MUNICIPAL



- ✓ **Crée et supprime** les emplois
- ✓ **Organise** les services
- ✓ **Crée et définit** les critères et modalités de versement des primes et indemnités
- ✓ **Détermine** la nature, le montant et les modalités de mise en œuvre en matière d'action sociale

NOUVELLE MISSION

Le conseil en organisation (1^{er} janvier 2022)

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

À partir de 2025, une participation financière renforcée pour les employeurs

CONDITIONS DE TRAVAIL

LE MAIRE



- ✓ **Applique** les règles statutaires
- ✓ **Assure** la protection de la santé et de la sécurité des agents
- ✓ **Pourvoit** au reclassement des agents
- ✓ **Facilite** le dialogue social
- ✓ **Exerce** le pouvoir disciplinaire



LE CONSEIL MUNICIPAL

- ✓ **Vote** le règlement intérieur
- ✓ **Vote** les crédits nécessaires au maintien ou à l'amélioration des conditions de travail (acquisition de matériel, etc.)

L'ACCOMPAGNEMENT DU CDG 76

- Médecine préventive
- Risques professionnels
- Comité médical et Commission de réforme
- Conseiller handicap et reclassement
- Assurances statutaires
- Dialogue social (LDG)
- Médiation
- Référent déontologue
- Conseil de discipline
- Contentieux RH
- Exercice syndical (remboursement décharges d'activité et ASA)

NOUVELLE MISSION

Le référent signalement (depuis le 1^{er} septembre 2021)

ASSURANCES STATUTAIRES

Renouvellement du contrat groupe en 2022

ABSENTÉISME : 2 ASSURANCES POSSIBLES

AGENT ABSENT POUR MALADIE ORDINAIRE

L'AGENT



- **Demi-traitement** au bout de 3 mois
- **Plus aucun traitement** au bout d'1 an
- **Baisse importante** de son pouvoir d'achat, difficultés financières
- **Contrat groupe : garantie maintien de salaire**
Mais aussi : invalidité, complément retraite, décès
- **Cotisation** : % de la rémunération de l'agent

LE MAIRE



- **Poursuit** le versement de la rémunération de l'agent et, en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle, des frais et préjudices
- **Remplace**, le cas échéant, l'agent
- **Coût important** pour l'employeur
- **Contrat groupe : assurances statutaires**
Comprend : incapacité physique, invalidité, décès
- **Cotisation** : % de la masse salariale de la collectivité

ÉVOLUTION ET FIN DE CARRIÈRES

LE MAIRE



- ✓ **Forme** les agents
- ✓ **Décide** de leur promotion
- ✓ **Procède** à leur évaluation
- ✓ **Licencie** les agents, le cas échéant

LE CONSEIL MUNICIPAL



- ✓ **Fixe** les taux d'avancement de grade

L'ACCOMPAGNEMENT DU CDG 76

- Gestion des carrières
- Dialogue social (CAP/CCP/CT)
- Concours et examens professionnels
- Conseiller mobilité
- FMPE
- Retraites
- Calcul indemnisation chômage et licenciement

NOUVELLE INSTANCE : LE COMITÉ SOCIAL UNIQUE

Fusion des CT et CHSCT en 2022

UN SERVICE RH MUTUALISÉ

DES RÉPONSES PERSONNALISÉES



Veille et information : fiches de synthèse de vos données sociales, les « Infos statutaires », newsletters, alertes, site web...



Une base documentaire unique : 360 modèles d'acte à votre disposition, fiches pratiques, études, tutoriels, simulateurs...



Des échanges personnalisés : permanences territoriales, assistance téléphonique, un référent carrières unique, ateliers...

L'ACCOMPAGNEMENT DU **CDG 76**

- Assistance juridique
- Observatoire de l'emploi
- Promotion des métiers
- Licence professionnelle
- Formation secrétaire de mairie
- Archives
- RGPD

PARTIE 3

PRÉSENTATION DU CNEPT

Missions et actions

COTISATION



Principale source de financement

- Est acquittée par les employeurs territoriaux dénombrant **au moins un emploi à temps complet ou un PEC** (Parcours Emploi Compétences)
- Sert à financer la **formation de tous les agents territoriaux** de toute catégorie (préparation concours, formation d'intégration, formation de perfectionnement, l'apprentissage et les concours A+)
- S'élève à **0,9% de la masse salariale**

FORMATION: RÔLE DU MAIRE EMPLOYEUR ET DE L'ÉLU



**Veiller au bon déroulement de l'entretien
professionnel des agents permanents**



- La partie « formation » de l'entretien doit permettre de bâtir le plan de formation de la collectivité
- A partir de ces deux documents, le CNFPT peut être sollicité pour la réalisation des formations

APPRENTISSAGE



Nouveauté depuis le 1^{er} janvier 2020

- Financement à **50% du coût de la formation** des apprentis accueillis dans les collectivités locales
- Signature d'une **convention de formation** entre la collectivité et le CFA précisant la part prise en charge par le CNFPT et celle restant à charge de la commune

CONTACT

Valérie GRIMOULT

valerie.grimoult@cnfpt.fr

FORMATION CONTINUE



INTER ou catalogue



- Permet de répondre aux demandes individuelles de formation
- Adaptée chaque année à l'actualité des collectivités et rendue disponible à partir de la mi-octobre
- Composée de stages de formation en présentiel, mixte ou à distance

Avec la crise sanitaire, le CNFPT n'a eu cesse de renforcer son offre de ressources accessibles en ligne avec des MOOC, webinaires...

Consultation catalogue



cnfpt.fr

FORMATION CONTINUE



CONTACT

votre référent territoire



- Dans le cadre de sa démarche de territorialisation, la Délégation Normandie du CNFPT rencontre chaque année tous les employeurs territoriaux de plus de 100 agents permanents afin de dresser la liste des projets d'évolution de compétences à confier au CNFPT pour les 12 mois suivants.

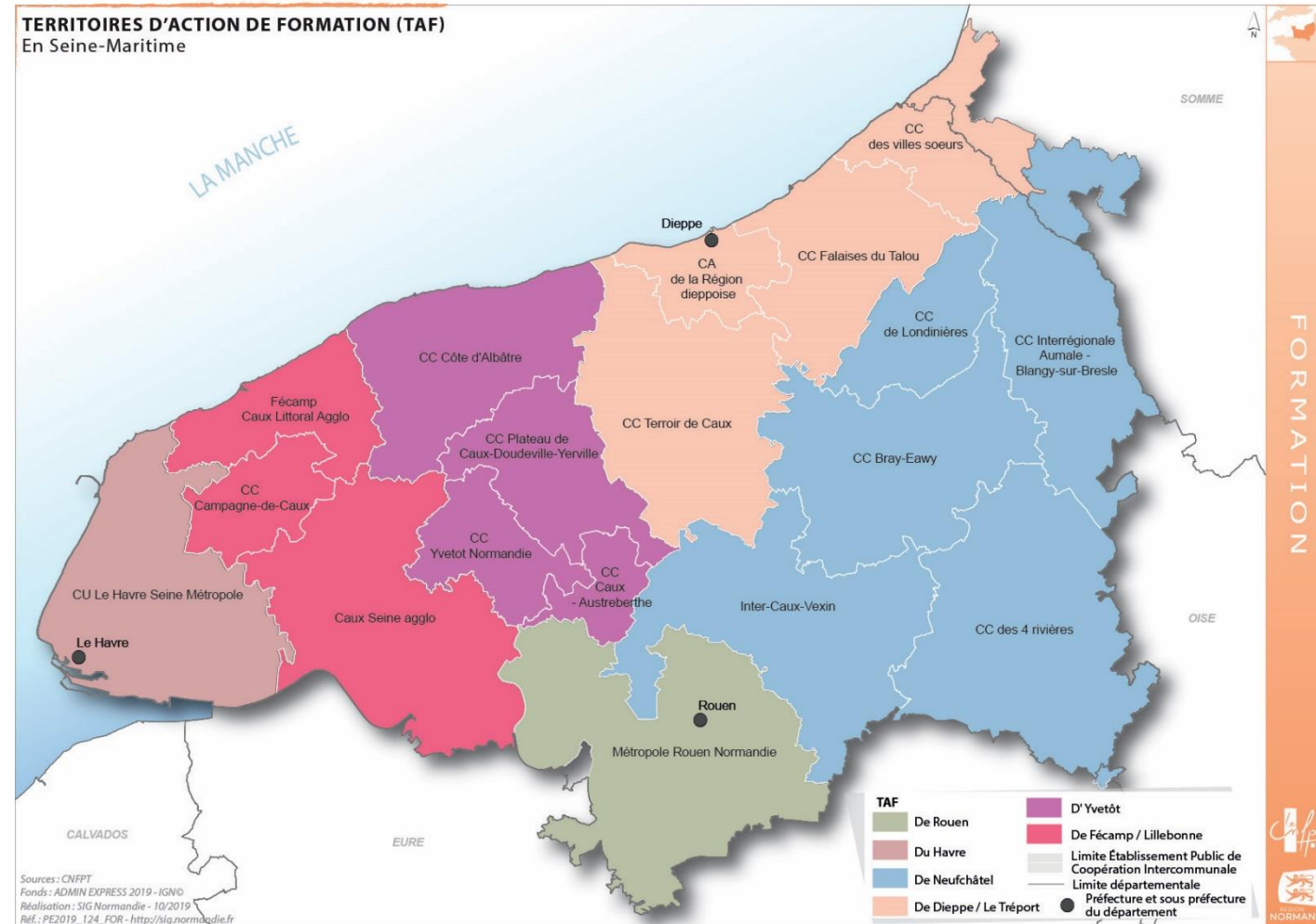
Les formations INTRA sont organisées dans les locaux de la collectivité



- Rencontre avec les autres employeurs par le biais des comités de pilotage organisés dans chaque département de Normandie, sur des « territoires d'action de formation ». Ces réunions (2 par an) permettent aux collectivités volontaires de se grouper pour mener ensemble des projets de formation de leurs agents, avec l'appui du CNFPT.

Les formations UNION sont ainsi mutualisées à plusieurs collectivités sur un même territoire

TERRITOIRES D'ACTION DE FORMATION EN SEINE-MARITIME



PRÉPARATION AUX CONCOURS



PROGRAMMATION



- Liée au calendrier de l'inter région Grand Ouest et, pour la filière sapeurs-pompiers, du calendrier des concours du ministère de l'Intérieur.

- **2 périodes** pour l'inscription aux formations de préparation :

- 15 décembre - 15 février
- 15 juillet - 15 octobre



- Après inscription, un test d'orientation préalable à l'entrée en formation sera organisé pour tous les agents

CONTACT

Annaïse PACOME

annaise.pacome@cnfpt.fr

FORMATION D'INTÉGRATION



OBJECTIF

- Sensibiliser l'agent à son nouvel environnement professionnel et l'aider à appréhender les valeurs du service public.

RAPPEL : La loi prévoit que le CNFPT forme tout agent territorial nouvellement recruté dans le cadre des formations statutaires, à partir de sa nomination et tout au long de sa carrière.

La formation d'intégration est la première étape de la construction de son parcours professionnel et la condition de sa titularisation.

CONTACTS

Annaïse PACOME - annaise.pacome@cnfpt.fr

Frédéric BOTTECCHIA - frederic.bottecchia@cnfpt.fr

RENCONTRES TERRITORIALES

« LE MAIRE EMPLOYEUR »

